Fiche d'information des autorités fédérales

Projet minier Mont Sorcier – Voyager Metals

Dossier de l'Agence : 00582

Ministère/organisme	Services aux Autochtones Canada	
Personne-ressource principale	Yassmine Boctor-Moghaddam	
Adresse complète	10 Wellington, Gatineau, Quebec, K1A 0H4	
Courriel	yassmine.boctor-moghaddam@sac-isc.gc.ca	
Téléphone (514) 358-4363		
Personne-ressource - Alternative	Anik Guertin : anik.guertin@sac-isc.gc.ca Debra Nkusi: Debra.nkusi@sac-isc.gc.ca Etienne Frenette: etienne.frenette@sac-isc.gc.ca	

1. Est-il probable que votre ministère ou agence soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi fédérale et cette attribution.

Services aux Autochtones Canada (SAC) ne sera pas tenu d'exercer un pouvoir ou d'accomplir une tâche ou une fonction en rapport avec le projet, car il n'est pas chargé d'approuver ou de délivrer des licences, des permis ou des autorisations pour l'évaluation de grands projets proposés.

1b. Veuillez décrire toute consultation autochtone ou du public qui sera entreprise en relation avec l'exercice de toute attribution, y compris le moment où elle aura lieu.

SAC n'entreprendra aucune consultation autochtone ou du public en relation avec l'exercice de toute attribution, y compris le moment où elle aura lieu.

2. Votre ministère ou agence est-il en possession de connaissances ou de renseignements spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser les connaissances ou renseignements spécialisés.

SAC a pour mandat de soutenir les Autochtones (Premières nations, Inuit et Métis) dans leurs efforts pour améliorer leur bien-être social, leur santé et leur prospérité économique, pour développer des communautés plus saines et plus durables et pour participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada.

SAC possède également des informations et des connaissances sur les questions autochtones sur les terres fédérales.

SAC/La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) possède des connaissances spécialisées concernant les peuples des Premières nations. Les domaines d'expertise comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les déterminants sociaux de la santé
- la sécurité alimentaire
- la contamination chimique des aliments traditionnels et la perception des risques
- la qualité de l'eau potable
- la prestation de services de santé
- les programmes de santé communautaires et de bien-être
- la santé mentale
- les problèmes de dépendances
- la sécurité culturelle (p.ex. la langue)
- 3. Votre ministère ou agence a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi fédérale relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

N/A

4. Votre ministère ou agence a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet (par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet)?

Veuillez donner un apercu des renseignements ou des conseils échangés.

À sa connaissance, SAC n'a pas eu de contact ou d'implication préalable avec le promoteur ou d'autres parties en relation avec le projet.

5. Votre ministère ou agence possède-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus, y compris des informations sur le contexte géographique, environnemental, économique ou social du projet (par exemple, emplacement de zones protégées ou sensibles, antécédents entre les communautés locales et le promoteur ou projets similaires, préoccupations sociales ou économiques locales ou régionales)?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

N/A

6. Quels sont les <u>enjeux clés</u> susceptibles d'être pertinents pour la décision d'intérêt public, sur la base du mandat des domaines d'expertise de votre ministère, et qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour chacun des enjeux clés, veuillez :

- décrire l'effet ou l'enjeu, y compris tout contexte pertinent;
- fournir la justification ou les données probantes expliquant pourquoi il s'agit d'un enjeu clé;
- indiquer, brièvement, les solutions à l'enjeu, notamment l'information ou les études qui devraient être exigées du promoteur dans les lignes directrices individualisées, les mesures d'atténuation potentielles, ou les exigences réglementaires pertinentes aux enjeux;
- fournir un résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des guestions.

Les informations fournies seront utilisées par l'Agence pour déterminer si une évaluation d'impact est requise et, le cas échéant, développer des lignes directrices individualisées spécifiques au projet, qui se concentrent sur les enjeux clés susceptibles d'être pris en compte aux fins de la décision d'intérêt public.

SAC recommande de prendre en considération les impacts sur les droits des Autochtones et de chercher à obtenir le consentement libre et éclairé des communautés concernées. Les consultations et l'engagement avec les communautés concernées des Premières nations, des Inuit et des Métis sont primordiaux pour s'assurer que leurs traditions, leurs valeurs et leurs préoccupations pour leurs terres sont respectées.

Se référer au tableau 1.

- 7. Le cas échéant, déterminer les précisions ou informations supplémentaires que le promoteur pourrait inclure dans sa description détaillée du projet et dans sa réponse au sommaire des questions qui :
 - donneraient confiance dans le fait que les questions/enjeux peuvent être abordées et gérées;
 - pourraient éclairer la décision à savoir si une évaluation d'impact est requise, ou
 - pourraient aider à l'individualisation des lignes directrices, si une évaluation d'impact est requise.

Ces précisions et informations supplémentaires seront incluses sous forme de questions/enjeux spécifiques dans le sommaire des questions fourni au promoteur.

Se référer au tableau 2.

Yassmine Boctor-Moghaddam			
Nom de l'intervenant du ministère ou de l'agence			
Analyste junior des politiques environnementales			
Titre de l'intervenant			
02/06/2023			
Date			

Tableau 1. Enjeux clés pour éclairer la prise de décision

ID commentaire	Composante valorisée concernée ou éléments à examiner	Description de l'enjeu clé (contexte et justification)	Solutions	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
SAC-LED-01	Les impacts sur l'utilisation et l'accès aux terres traditionnelles des peuples autochtones/ Aliments traditionnels	Tout changement proposé dans le cadre des activités du projet pourrait nuire à l'utilisation et à l'accès aux terres, à la perte des terres traditionnelles et à la capacité de chasser, de pêcher, de cueillir et/ou de piéger, ainsi qu'à la capacité des peuples autochtones de pratiquer leur culture.	 Pour la phase d'évaluation, le promoteur devrait évaluer rigoureusement l'impact du projet sur: des refuges biologiques protégées localises dans le secteur du Projet ou proche du Projet; le déplacement de la faune sauvage/la relocalisation de la faune sauvage; les changements potentiels de la qualité des sols, des eaux et de l'habitat des poissons (changements de l'environnement aquatique pour les poissons); des changements dans les conditions socio -économiques en raison de l'accès réduit aux terres et aux ressources; la gestion adéquate des équipements, matériaux et infrastructures ainsi que la restauration du site après l'exploitation; les terres de réserve qui peuvent subir des effets potentielles en aval des activités du projet; Les impacts potentiels du projet proposé considérés sur une longue période de temps (80-100 ans) et avec une attention particulière accordée aux impacts anticipés de l'avancée du changement climatique sur la sécurité alimentaire et les activités traditionnelles des peuples Autochtones potentiellement affectés par le projet proposé. Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, le promoteur pourrait : Des mesures mises en œuvre avec les chefs de trappe pour ne pas affecter les activités en périodes réservées à la chasse traditionnelle; Un plan de compensation concernant la perte d'habitat du poisson, de la faune aviaire et terrestre, en collaboration avec les groupes autochtones; 	 Est-ce qu'il y aura des discussions concernant la participation des peuples autochtones à l'élaboration conjointe du développement du projet/ plan de fermeture/réhabilitation, incluant les programmes de surveillance et de suivi long-terme? Préciser comment le projet s'harmonise avec les priorités ou les stratégies existantes en matière d'utilisation des terres établies par les groupes autochtones, conformément à l'article 32 de la DNUDPA.
SAC-DGSPNI- 01		Plusieurs préoccupations ont été exprimées par les groupes autochtones en ce qui a trait à l'usage	Pour la phase d'évaluation, le promoteur devrait évaluer rigoureusement l'impact du projet sur:	L'importance de considérer l'impact du projet sur l'accès et la qualité des ressources

		courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles (WSP, 2023, p.24-25). Le projet pourrait affecter l'accès aux terres et les activités traditionnelles / culturelles / spirituelles. Ceci pourrait avoir un impact sur la capacité des communautés à récolter des ressources (aliments, plantes utilisées à des fins médicinales, spirituelles, etc.). Les activités du projet pourraient également causer le dérangement et la perte de la faune récoltée par les communautés. La contamination potentielle (réelle ou perçue) des aliments traditionnels liée au projet pourrait par ailleurs influencer le taux d'insécurité alimentaire des communautés. Les contaminants chimiques issus du projet pourraient affecter la qualité des aliments et diminuer les taux de consommation recommandés par les autorités. Le niveau d'insécurité alimentaire pourrait aussi être influencé par la perception des risques liées à la contamination potentielle des aliments traditionnels. Puisque la consommation ce ces aliments est très bénéfique pour la santé, il est très important que les communautés n'évitent pas inutilement de les consommer parce qu'elles suspectent qu'ils pourraient être contaminés par le projet.	 l'accès des communautés aux aliments traditionnels, aux plantes médicinales, aux plantes utilisées à des fins spirituelles, etc. la contamination potentielle de ces ressources; la perception des risques par les communautés autochtones liée à la contamination potentielle de ces ressources le taux d'insécurité alimentaire des communautés autochtones. Cette évaluation devrait notamment considérer les effets des changements climatiques. le bien-être des communautés autochtones (y compris la santé mentale liée au stress) et la sécurité culturelle des communautés lié à l'accès et la qualité de ces ressources. Dans le cadre de son évaluation, le promoteur pourrait consulter et intégrer les données générées par l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les premières nation - Région du Québec¹. Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, le promoteur pourrait : s'engager à élaborer un plan / une stratégie pour maximiser l'accès aux aliments traditionnelles, aux plantes médicinales, aux plantes utilisées à des fins spirituelles, etc. s'engager à élaborer une stratégie pour atténuer la perception des risques associés à la contamination des aliments traditionnels et promouvoir leur consommation. collaborer avec les groupes autochtones pour la préparation du plan de restauration du site minier. Pour la phase de suivi, le promoteur pourrait s'engager à impliquer les communautés dans les suivis environnementaux à court et long terme, ainsi que dans la communication des résultats de ces suivis. 	traditionnelles tels que les aliments, les plantes médicinales et les plantes utilisées à des fins spirituelles. Ces impacts peuvent affecter la santé des communautés en influençant notamment la sécurité alimentaire, la santé mentale et la sécurité culturelle.
SAC-LED-02	Les impacts sur la qualité de vie et les conditions sociales des peuples autochtones		 Pour la phase d'évaluation, le promoteur devrait évaluer rigoureusement l'impact du projet sur: la possibilité d'une augmentation de la violence familiale, de la consommation de substances dans les communautés périphériques, de la capacité des refuges d'urgence pour femmes; 	 Existe-t-il un plan pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation telles que : Formation sur les compétences culturelles pour les travailleurs? Politiques de consommation de

¹ https://www.fnfnes.ca/docs/CRA/FNFNES_Quebec_Regional_Report_FRENCH_2021-10-19.pdf

les répercussions du projet sur les sous-groupes vulnérables ou substances (drogues et diversifiés; incluant les femmes et les filles autochtones alcool) pour le lieu de travail? disparues et assassinées. Une politique sur le Les Profils des Premières Nations harcèlement qui inclut un formation pour Le site « Profils des Premières Nations » présente une collection de sensibiliser la population renseignements sur les collectivités des Premières Nations du aux répercussions de la Canada. Les profils comprennent des informations généraux sur la Première Nation ainsi que des détaillés concernant les réserves, les colonisation, de l'histoire structures de gouvernance, le financement fédéral, la géographie, les et de l'exploitation des ressources sur les statistiques sur la population inscrite et diverses statistiques du Recensement. communautés Profils des Premières nations (aadnc-aandc.gc.ca) autochtones et les structures sociales? L'Indice de bien-être des communautés Est-ce qu'une stratégie L'Indice de bien-être des communautés (IBC) mesure le bien-être d'emploi et de ressources socio-économique de différentes communautés canadiennes au fil humaines et d'une stratégie du temps. L'IBC compte 4 indicateurs, soit la scolarité, l'activité sur le opérationnelle pour les marché du travail, le revenu et le logement. peuples autochtones est L'Indice de bien-être des communautés (sac-isc.gc.ca) considérées. Mieux-être mental des autochtones et développement des grands projets - rapport final (le 7 mai 2021) Le présent rapport fournit des renseignements et des recommandations pour évaluer les impacts sur la santé mentale des Autochtones. Cette recherche a été commandée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et réalisée par Firelight Research Microsoft Word - IAAC801-2021.05.07 Indigenous Mental Wellness and IA.docx (canada.ca) The social determinants of health impacts of resource extraction and development in rural and northern communities: A summary of impacts and promising practices for assessment and monitoring. (disponible en anglais seulement) Indigenous-gender-based-analysis-cmmp .pdf (minescanada.ca) (L'Association des femmes autochtones du Canada) (disponible en anglais seulement)

		 Le Centre d'expertise sur les ententes sur les répercussions et les avantages : un allié important (sac-isc.gc.ca) Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, le promoteur pourrait : la mobilisation des communautés autochtones et des organismes sociaux afin de déterminer la situation sociale actuelle des populations autochtones et d'élaborer une stratégie pour faire face aux changements sociaux potentielles; la considération d'une stratégie d'emploi et de ressources humaines et d'une stratégie opérationnelle pour les peuples autochtones; une politique sur le harcèlement qui inclut un formation pour sensibiliser la population aux répercussions de la colonisation, de l'histoire et de l'exploitation des ressources sur les communautés autochtones et les structures sociales afin de réduire le racisme envers les Autochtones qui travaillent pour le projet ou qui vivent dans des communautés avoisinantes; avoir des discussions et collaborer avec le CCSSSBJ et les services de santé locaux sur l'augmentation potentielle de la demande de services et les mesures proposées; formation sur les compétences culturelles pour les travailleurs; politiques de consommation de substances (drogues et alcool) pour le lieu de travail. 	
SAC-DGSPNI- 02	Plusieurs préoccupations en lien avec les impacts du projet sur leur qualité de vie et leurs conditions sociales ont été soulevées par les communautés autochtones (WSP, 2023, p.25): • accès services sociaux et communautaires causé par augmentation des résidents; • circulation sécuritaire autour du site minier pour les usagers du territoire; • problèmes de dépendance (jeux, drogue et alcool); • le taux de diabète parmi la population crie. Le projet pourrait aussi avoir des effets sur plusieurs aspects pouvant affecter la santé des communautés tels que:	Le promoteur pourrait réaliser une évaluation des impacts sur la santé des communautés autochtones. Le choix de la méthode d'évaluation et des déterminants de la santé à considérer dans l'évaluation devraient être déterminé en collaboration avec les communautés. Cette évaluation permettrait notamment d'établir de l'état de santé de référence des communautés (identifier l'état de résilience et de vulnérabilités de ces dernières), d'évaluer les effets potentiels du projet sur les déterminants de la santé (p.ex. l'accès aux services de santé/sociaux/communautaire) et d'identifier des mesures d'atténuation et des programmes de suivi adéquats.	L'importance de considérer tous les déterminants de la santé pertinents pour réaliser l'évaluation des effets du projet sur la santé des communautés autochtones.

		 les moyens de subsistance et le mode de vie traditionnel; l'accès aux services de santé et sociaux / communautaires causé par augmentation des résidents; la sécurité communautaire lié à l'arrivée d'employés provenant de l'extérieur (Fly-In-Fly-Out); la violence familiale; la sécurité des groupes vulnérables de la communauté; la sécurité des usagers du territoire en lien avec l'augmentation de la circulation autour du site minier et des accidents et défaillances potentiels; la sécurité des utilisateurs du territoire en lien avec la contamination de l'environnement; la qualité de l'air et l'ambiance sonore sur le territoire. 		
SAC-LED-03	Les impacts sur les conditions économiques des peuple autochtones	Les communautés autochtones ont exprimés leur intérêt a s'associer avec le promoteur dans les différents activités et travaux qui seront réalisés sur le territoire au fur et à mesure qu'évolue l'évaluation environnementale et sociale du Projet.	Pour la phase d'évaluation, le promoteur devrait évaluer rigoureusement l'impact du projet sur: • équité en matière d'emploi; • gestion des finances personnelles (support aux employés); • les visions des groupes autochtones du développement, des politiques ou des stratégies concernant le Projet; • les différents points de vue et perceptions dans le développement du Projet; Addressing Inuit Women's Economic Security and Prosperity in the Resource Extraction Industry - Pauktuutit Inuit Women of Canada (disponible en anglais seulement) Ce rapport s'appuie sur des recherches existantes que Pauktuutit a réalisées en 2014, 2016 et 2020, qui ont exploré les répercussions de l'extraction des ressources sur les femmes et les familles inuit de façon plus générale. Cette étude visait à mettre en lumière la réalité de la violence et du harcèlement sexuels en milieu de travail pour les femmes inuit dans le Nord, ainsi qu'à cerner les lacunes, les possibilités et les recommandations concernant la sécurité et la prospérité économiques des femmes inuit dans l'Inuit Nunangat.	 Les politiques sur l'embauche autochtone locale sont-elles clairement articulées à toutes les étapes du projet? Des mesures sont-elles en place pour promouvoir l'équité entre les sexes (garde d'enfants, par exemple)? Importance de mobiliser et de collaborer avec le réseau du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et le Gouvernement de la Nation Crie pour s'assurer que les communautés autochtones locales sont prêtes à répondre aux demandes du marché du travail. Il y a un besoin pour le promoteur de déterminer un

			 Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, le promoteur pourrait : Créer une entente de collaboration avec les groupes autochtones avant le développement du projet et préalablement à des ententes de répercussions et des avantages qui interviendront en temps opportun; Inclure des personnes jeunes, membres de la communauté 2SLGBTQ+ et autres groupes minoritaires dans la discussion du Projet et les activités impliquées; 	plan d'emploi et d'approvisionnement pour les Autochtones élaboré en collaboration avec les groupes concernés.
SAC-LED-04		Les impacts cumulatifs représenteraient une préoccupation importante pour les groupes autochtones, comme en témoigne ces deux extraits de la description de projet initiale: « À ce jour, les impacts cumulatifs des perturbations sur les aires de trappe auraient raréfié la ressource au point de ne plus pourvoir aux besoins de subsistance des familles cries des aires de trappe 0-57 et 0-59. Le nombre croissant d'utilisateurs des terres, le développement de la ville de Chibougamau et l'intensification des activités minières dans les années 1940 à 1970 figureraient en tête de liste des contributeurs aux impacts cumulatifs. Les utilisateurs des terres ont mentionné qu'en raison des métaux lourds et d'autres contaminants miniers, la consommation de poisson a	Prendre en considération: Des études réalisées par la communauté autochtone (s'il y a lieu) Pour plus d'information concernant l'évaluation des effets cumulatifs sur les communautés autochtones, vous pouvez vous référer au https://www.icce-caec.ca/a-propos-du-caec/?lang=frLe . Le Centre autochtone sur les effets cumulatifs (CAEC) est une organisation indépendante qui soutient le travail sur les effets cumulatifs entrepris par les communautés autochtones.	 Nous recommandons l'identification d'autres projets, d'actions, d'événements, etc. dans la région qui affectent ces composantes valorisées présentement ou qui pourraient les affecter. Nous recommandons l'identification de méthodologies d'impacts cumulatifs sur les aires de trappe et la population de poisson.
SAC-DGSPNI- 04	Les impacts cumulatifs	considérablement diminué, et la population de poissons a considérablement chuté au fil des ans. » (WSP, 2023, p.24) « Par le passé et aujourd'hui, le lac Chibougamau et ses rives ont subi l'effet des activités minières (or, cuivre, vanadium, etc.) et les sédiments du lac présentent encore, à certains endroits, des concentrations élevées de métaux. Dans les sédiments lacustres, certaines concentrations de métaux ont été mesurées à des niveaux plus élevés près des parcs à résidus miniers des mines Copper Rand (arsenic, vanadium, etc.) et Principale (arsenic, cadmium, cuivre, nickel et zinc), et ces concentrations pourraient potentiellement affecter les organismes aquatiques les plus sensibles. L'échantillonnage de l'eau du lac Chibougamau en 2008 a révélé que toutes les concentrations de métaux étaient inférieures aux critères de	Le promoteur devrait évaluer rigoureusement les effets cumulatifs du projet sur les communautés autochtones, notamment en ce qui concerne les aliments traditionnels, les plantes médicinales, les plantes utilisées à des fins spirituelles, etc. Les impacts cumulatifs des activités de transport du minerai par train et par bateau devraient également être rigoureusement évaluées, spécialement en ce qui concerne le transport ferroviaire sur les terres traditionnels autochtones et de la communauté de Mashteuiatsh (p. ex. impact sur la sécurité, l'ambiance sonore) et au transport sur les voies maritimes de la rivière Saguenay et du St-Laurent (p. ex. impact sur la sécurité, sur les activités de pêche autochtones, risque d'accidents et de déversement).	L'importance d'évaluer les effets cumulatifs du projet sur les communautés autochtones, notamment en ce qui concerne (1) les aliments traditionnels, les plantes médicinales, les plantes utilisées à des fins spirituelles, etc. et (2) les effets du transport par train et par bateau pour l'exportation du minerai.

			emprunteraient les voies maritimes de la Rivière Saguenay et celle du St-Laurent. L'augmentation des activités de transport préoccuperait certains membres des Premières Nations étant donné la proximité du nouveau segment ferroviaire avec les camps de chasse et les risques d'accidents (WSP, 2023).		
SAC-	LED-05	Engagement des communautés autochtones	Il y a des inquiétudes qu'il y aura trop d'événements de consultations. Cela peut affecter la présence et l'assiduité des membres des groupes autochtones qui sont sollicités. Ceci engendre des craintes que les préoccupations ne soient pas transmises adéquatement (p. 24).	 Prendre en considération : L'ensemble des Eeyouch (Cris de la Baie-James) d'avance sur tous les travaux qui seront affectés; La fatigue éprouvée par les groupes autochtones lors de multiples consultations et participations aux divers comités; Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, le promoteur pourrait : Déterminer un protocole de consultation avec les groupes autochtones; Inclure un calendrier de mobilisation détaillé et de renseignements à jour sur les dossiers de mobilisation avec d'autres communautés autochtones. 	Nous recommandons l'élaboration d'un protocole de consultation détaillé, qui serait développé et approuvé par les groupes autochtones.
00	OGSPNI- 06		L'engagement des communautés autochtones durant toutes les étapes de l'évaluation d'impact ainsi que durant toutes les phases du projet, y compris la phase de rétablissement, serait nécessaire pour garantir le consentement libre, préalable et éclairé pour les activités susceptibles d'affecter leurs droits, terres, territoires et leurs ressources, conformément à l'article 32(2) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.	Il est important que le promoteur poursuivre les consultations et les activités d'engagement avec les communautés autochtones. Il devrait fournir des informations à jour sur les consultations et les activités d'engagement autochtones qui ont eu lieu et prévues. Il devrait également recueillir les préoccupations, les enjeux et les questions soulevées par les communautés autochtones et préciser comment il s'y prendra pour y répondre. Il serait par ailleurs important de contrer/prévenir la fatigue associée aux multiples consultations (WSP, 2023, p.26).	L'importance de répondre aux préoccupations, aux enjeux et aux questions soulevées par les communautés autochtones et de poursuivre l'engagement de ces dernières durant toutes les étapes de l'évaluation d'impact et toutes les phases du projet, y compris la phase de rétablissement.

Tableau 2. Précisions ou informations supplémentaires que le promoteur pourrait inclure dans la description détaillée du projet ou dans la réponse au sommaire des questions

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Description de la question/enjeu, la préoccupation ou l'incertitude	Précisions ou renseignements supplémentaires	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
SAC-LED-01	Patrimoine naturel, culturel et spirituel des peuples autochtones	Lorsque la culture est mentionnée, il est important d'inclure les langues autochtones locales dans cette catégorie.	N/A	Lorsque la langue est mentionnée, précise-t-elle d'inclure également les langues autochtones locales afin que les groupes locaux, y compris les aînés, puissent pleinement comprendre et participer à toutes les étapes du projet? (par exemple, dans les communications de projet, les plans d'urgence) (Art.13-2 DNUDPA).
SAC-LED-02	Changements aux conditions sanitaires et Sociales des peuples autochtones	Il faut mettre davantage l'accent sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le lien avec les projets miniers/industriels.	Des ressources supplémentaires: A Literature Synthesis Report on the Impacts of Resource Extraction for Indigenous Women (Institut canadien de recherche sur les femmes) (disponible en anglais seulement) Les femmes autochtones et l'évaluation d'impact – Rapport final Mars 2020 (L'association des femmes autochtones du Canada)	Il est important d'analyser les effets potentiels du projet sur les femmes et les filles autochtones dans le contexte d'enquête nationale des femmes et filles autochtones disparues et assassinées. Est-ce qu'il y a une stratégie/politique sur le harcèlement sexuel et agression sexuelle visant spécifiquement les femmes autochtones?

Références :

WSP. 2023. Projet minier Mont Sorcier. Description initiale de projet. Rapport produit pour Voyager Metals inc. 161 pages et annexes.

Laurie Chan, Malek Batal, Olivier Receveur, Tonio Sadik, Harold Schwartz, Amy Ing, Karen Fediuk, Constantine Tikhonov et Kathleen Lindhorst. Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN): Résultats du Québec 2016. Ottawa: Université d'Ottawa, 2019. https://www.fnfnes.ca/docs/CRA/FNFNES_Quebec_Regional_Report_FRENCH_2021-10-19.pdf